

P.V JURY D'APPEL N° 03 EN DATE DU 29/03/2018

Étaient présents: BENZERDJEB.A. – BENARBIA .M.

Ordre du jour : Clémence.

AFFAIRE N°04: Clémence E.S.Oued Fodda.

- Vu la lettre d'appel du club **E.S.O.F** concernant la suspension du Manager SOUCI – dj- N° Lic : 010 Saison 2016-2017
- Après étude du dossier.
- Vu le paiement des droit de clémence
- Vu le paiement de la sanction financière.
- Vu les règlements généraux F.A.H.B.

DECISION

- Appel recevable dans la forme et dans le fond.
- Le Manager SOUCI –dj- N°Lic 010 saison 2016-2017 est autorisé a prendre part aux prochaines rencontres.

AFFAIRE N°05: Clémence H.M.Tissemsilt.

- Vu la lettre d'appel du club **H.M.T** concernant la suspension du joueur LOUADJANI .A. N° Lic : 012.
- Après étude du dossier.
- Vu le paiement des droit de clémence
- Vu le paiement de la sanction financière.
- Vu les règlements généraux F.A.H.B.

DECISION

- Appel recevable dans la forme et dans le fond.
- Levée de sanction du joueur LOUADJANI .A. N° Lic : 012.

Secrétaire de séance
BENARBIA .M.

LE PRÉSIDENT DU JURY D'APPEL
BENZERDJEB .A.